



BLAIN

LE 19 MAI 2024

PLACE JOLLAN DE CLERVILLE

DE 9H00 à 18H00

Particuliers: 12€ 5m x 5m (Paiement à la réservation)
Professionnels: 15€ 5m x 5m (Paiement à la réservation)
Accueil et installation pour les exposants
À partir de 7h00 jusqu'à 9h00



Information pour les réservations :
Mme BARON Guylaine 06 78 86 10 63
Mme MAILLARD Mélanie 06 50 54 61 74

Buvette et restauration sur place

Manifestation organisée par l'association *ASSMAT Blinoises*

L'association se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de mauvais temps.
Autorisation par arrêté municipal

Ne pas jeter sur la voie publique

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIERDU

19 MAI 2024

Organisé par l'Association ASSMAT BLINOISES

- * La vente se situe Place Jollan De Clerville à BLAIN le dimanche 19 Mai 2024 de 9h00 à 18h00.
- * L'accès au terrain et l'accueil des exposants se fera à partir de 7h00.
- * La clôture des inscriptions sera effective dès que le quota d'exposants pouvant être accueilli est atteint.
- * Cette manifestation est ouverte aux particuliers et aux professionnels.
- * Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur en cas d'intempéries ou d'annulation de la part de l'exposant.
- * L'affectation des places de déballage est effectuée par l'organisateur.
- * L'organisateur ne s'engage aucunement à répondre favorablement à la demande d'emplacements à côté d'un autre exposant nommé.
- * Les véhicules de plus de 20m3 ne seront pas admis sur le lieu de la manifestation.
- * L'organisateur se réserve le droit de redistribuer un emplacement réservé, mais resté disponible, à partir de 8h45.
- * L'exposant devra se conformer scrupuleusement à la surface qui lui aura été attribuée.
- * L'exposant devra laisser propre avant son départ, l'emplacement qui lui a été attribué. Pour cela un sac poubelle lui sera remis lors de son arrivée.
- * L'organisateur dégage toutes responsabilités concernant d'éventuels vols ou dégradations en tous genres.
- * L'exposant est seul responsable des objets, matériel mis à la vente à son emplacement.
- * La vente de tous types boissons, restauration, friandises est strictement réservée à l'organisateur.
- * Les allées de circulation devront rester dégagées pour permettre la circulation.
- * L'inscription à cette manifestation implique l'acceptation totale de ce règlement.
- * L'organisateur se réserve le droit d'expulser l'exposant en cas de non-respect de ce règlement.

LE BUREAU DE L'ASSOCIATION ASSMAT BLINOISES

Le bon de réservation est à retourner chez: **Mme MAILLARD Mélanie**, 5 rue Léo Ferré, 44130 BLAIN ou

Mme BARON Guylaine, 14 rue du Péribole, 44130 BLAIN

.....
.....

BON DE RESERVATION VIDE GRENIER DU 19 MAI 2024

Je soussigné: Nom..... Prénom.....

Né(e) le / / à département.....

Adresse CP..... Ville.....

TEL: / / / /

Titulaire de la pièce d'identité n°.....

() permis de conduire () carte d'identité () passeport

Délivré(e) le à (Joindre une photocopie recto verso)

Je souhaiteemplacement (s) de 5x5m à 12€=

Pour les professionnels

Je souhaite emplacement(s) 5x5m à 15€=Joindre la copie du k bis ou n °registre du commerce

Chèque à l'ordre de l'Association AssmatBlinoises d'un montant de

() J'ai bien pris connaissance et accepte le règlement intérieur

Signature précédée de la mention « lu et approuvé»

La réservation sera effective à réception, du règlement, du bon de réservation et de l'attestation sur l'honneur complétée et signée

Nom Prénom.....
Adresse.....
Code postal.....
Ville.....
Téléphone.....

Lieu.....
Date.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), Mr – Mme (rayer la mention inutile)

Demeurant (adresse- CP – Ville).....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Signature